



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1286

PROTECTOBASE 180

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Protectobase 180
DÉNOMINATION COMMERCIALE	Membrane et panneau composite de protection
NUMÉROS DES PRODUITS	0920001, 0920002
FAMILLE CHIMIQUE	Sans objet
FORMULE	Mélange d'asphalte, de polymères et de charges minérales fines inertes collé à l'armature de fibre de verre et laminé à une membrane de sous-couche de bitume modifié aux polymères
UTILISATION DU PRODUIT	Toiture plate et à faible pente
FABRICANT/FOURNISSEUR	IKO Industries Itée 87 Orenda Road Brampton, Ontario L6W 1V7
SITE WEB	www.iko.com
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC: 1-613-996-6666 (information 24 heures seulement)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les produits indiqués plus haut sont considérés comme étant des articles d'utilisation finale ou manufacturés; ils ne sont donc pas inclus dans le champ d'application du SIMDUT 2015 et du Système général harmonisé (SGH). En tant que tels, les éléments d'étiquetage et de classification de SGH/SIMDUT ne sont pas inclus dans la présente Fiche de données de sécurité.

MOT-INDICATEUR	Sans objet
SYMBOLE(S)	Sans objet
CLASSIFICATION	Sans objet
MENTIONS DE DANGER	H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires. H336 Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. H351 Susceptible de provoquer le cancer.
MISES EN GARDE	P201 Se procurer des instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. P281 Utiliser un équipement de protection individuelle si nécessaire. P260 Éviter d'inhaler la poussière/les émanations/les gaz/les

PROTECTOBASE 180

brouillards/les vapeurs/les pulvérisations.

P264 Se laver à fond les mains et la peau après la manutention.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.

P314 Obtenir des conseils/soins médicaux en cas de malaise.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

NFPA Information non disponible.

SIMD Information non disponible.

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX		% (w/w)	NUMÉRO CAS
PANNEAU À NOYAU D'ASPHALTE	Calcaire	60 - 80	1317-65-3
	Asphalte oxydé (bitume)	10 - 30	64742-93-4
	Armature de fibre de verre	1 - 5	65997-17-3
	Silice cristalline (quartz)	≤ 1,5	14808-60-7
	Poussière de mousse de polyisocyanurate	0,5 - 1,5	s/o
MEMBRANE DE SOUS-COUCHE DE BITUME MODIFIÉ AU SBS	Asphalte (bitume)	10 - 30	8052-42-4
	Asphalte oxydé (bitume)	10 - 30	64742-93-4
	Calcaire	10 - 30	1317-65-3
	Sable	7 - 13	s/o
	Armature de polyester	5 - 10	s/o
	Polymères	1 - 5	(mélange exclusif)
	Silice cristalline (quartz)	1 - 5	14808-60-7
	Pellicule de polyéthylène	0,1 - 1	9002-88-4

Remarque : Lors du thermosoudage ou de l'épandage à chaud du produit (s'il y a lieu), de petites quantités de sulfure d'hydrogène H₂S (CAS 7783-06-4) peuvent être générées.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

INHALATION Si affectée par l'odeur d'asphalte ou si exposée aux émanations d'asphalte (lorsque chauffé), amener la victime à l'air frais. Obtenir de l'aide médicale si la victime a été exposée à des doses importantes d'émanations d'asphalte ou si les symptômes persistent.

INGESTION Non susceptible d'être ingéré. Si ingéré, se rincer la bouche, boire beaucoup d'eau et demander immédiatement de l'aide médicale.

CONTACT CUTANÉ Administrer les premiers soins de routine pour les coupures et les abrasions attribuables à la manutention. Se laver les mains à l'eau et au savon après la manutention du produit. En cas de contact avec le



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1286

PROTECTOBASE 180

produit chauffé, refroidir la zone cutanée affectée en l'immergeant dans l'eau ou dans la douche. Ne pas tenter de retirer le produit de la zone affectée. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT OCULAIRE	Rincer à grande eau l'œil affecté pendant 15 minutes au moins. Consulter un médecin si l'œil ou les yeux sont enflammés.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Consulter la Section 11 – Renseignements sur la toxicité, pour plus d'information.
SOINS MÉDICAUX	Aucune information additionnelle n'est disponible.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AGENTS EXTINCTEURS Eau pulvérisée, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE Aucune information particulière n'est disponible.

INFLAMMABILITÉ Ininflammable.

PROPRIÉTÉS :

POINT D'ÉCLAIR Ne s'applique pas

ZONE D'INFLAMMABILITÉ
DANS L'AIR Ne s'applique pas

TEMPÉRATURE D'AUTO-
INFLAMMATION Ne s'applique pas

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES POMPIERS Utiliser un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH lors d'une exposition aux flammes ou à l'incendie provenant du produit, étant donné que ce dernier dégage des émanations très toxiques lors de sa détérioration thermique.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE S'assurer que la ventilation est adéquate. Si le produit est chaud, le laisser refroidir avant de l'enlever. Porter l'équipement de protection individuelle comme décrit à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES Information non disponible.

GESTION DES DÉVERSEMENTS Utiliser les mesures d'entretien normales. Ramasser les gros morceaux et les mettre au rebut conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1286

PROTECTOBASE 180

PROCÉDURE DE MANUTENTION

Lors de la manutention du matériau, porter l'équipement de protection individuelle décrit à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle.

PRÉCAUTIONS LORS DE L'ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit sec et protégé des intempéries, des températures élevées et des flammes/étincelles.

AUTRES PRÉCAUTIONS

Se conformer aux normes de sécurité locales et aux codes locaux concernant les travaux de toiture. Utiliser toujours un dispositif de protection contre les chutes lors de travaux de toiture. Ne pas marcher sur le matériau qui n'a pas encore été fixé sécuritairement au platelage.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

APPELLATION CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL				
	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
Émanations d'asphalte oxydé (bitume)	TWA : 5 mg/m ³	TWA : 0,5 mg/m ³	TWA : 0,5 mg/m ³	Information non disponible	TWA : 0,5 mg/m ³
Silice cristalline (quartz)	TWA : 0,025 mg/m ³	TWA : 0,10 mg/m ³	TWA : 0,025 mg/m ³	TWA : 0,05 mg/m ³	TWA : 0,025 mg/m ³
Sulfure d'hydrogène	TWA : 10 ppm Plafond : 15 ppm	TWA : 10 ppm STEL : 15 ppm	Plafond : 10 ppm	Plafond : 20ppm Crête : 50 ppm	TWA : 1 ppm STEL : 5 ppm

MESURES D'AMÉNAGEMENT

Si la ventilation générale n'est pas adéquate pour contrôler la quantité dans l'air, utiliser la ventilation par aspiration à la source.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les niveaux de poussière ou d'émanation d'asphalte sont plus élevés que les limites d'exposition acceptables, porter un appareil respiratoire de protection approuvé par le NIOSH.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS

Réduire au minimum le contact avec la peau. Porter des gants de protection lors de la manutention du matériau.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques si nécessaire.

MESURES D'HYGIÈNE

Se laver les mains à l'eau et au savon après la manutention.

AUTRES MESURES DE CONTRÔLE

Si le contact ne peut être évité, porter l'équipement de protection nécessaire.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)

Matériau en panneau, solide, noir.

PROTECTOBASE 180

ODEUR	Légère odeur d'asphalte.
SEUIL OLFACTIF	Information non disponible.
pH	Information non disponible.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Information non disponible.
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION	Ne s'applique pas.
POINT D'ÉCLAIR	Ne s'applique pas.
TAUX D'ÉVAPORATION	Ne s'applique pas.
INFLAMMABILITÉ	Ininflammable.
LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/D'EXPLOSIVITÉ	Ne s'applique pas.
PRESSION DE VAPEUR	Ne s'applique pas.
DENSITÉ DE VAPEUR	Information non disponible.
MASSE MOLÉCULAIRE	Information non disponible.
SOLUBILITÉ(S)	Insoluble.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION : N-OCTANOL/EAU	Information non disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Information non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	> 1,0
VISCOSITÉ	Information non disponible.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE	Stable à température ambiante.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Information non disponible.
CONDITIONS À ÉVITER	Éviter la chaleur excessive

PROTECTOBASE 180

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES Agents oxydants forts, acides forts, alcalis.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX Co_x, SO_x, NO_x, fumée, sulfure d'hydrogène.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ**TOXICITÉ
AIGUË/CHRONIQUE**

MISE EN GARDE : ce produit peut contenir de la silice cristalline (quartz). Le volume 68 des monographies du CIRC de 1997 déclare qu'il y a des preuves suffisantes selon lesquelles l'inhalation de la silice cristalline cause le cancer chez les humains. Classification du CIRC : Groupe 1.

MISE EN GARDE : ce produit peut contenir des bitumes oxydés. En 2013, le Centre International de Recherche sur le Cancer (le « CIRC ») a publié une monographie concluant que « [traduction] les expositions professionnelles aux bitumes oxydés et à leurs émissions, lors des travaux de toiture, sont probablement cancérogènes pour l'homme ». Cette mise en garde peut être mise à jour au moment où une décision définitive est rendue et que le CIRC publie sa monographie sur la question. Classification du CIRC : Groupe 2A.

Le CIRC a décidé qu'il existait, chez les humains, des « preuves limitées » de la cancérogénicité des expositions professionnelles aux bitumes et aux émissions de bitume lors des travaux de toiture et d'asphalte coulé. Le CIRC a également décidé qu'il existait, chez les animaux de laboratoire, des « preuves suffisantes » de la cancérogénicité des condensats de fumées dégagées par les bitumes oxydés. Toutes les autres preuves de cancérogénicité chez les humains et chez les animaux de laboratoire ont été jugées « inadéquates » ou « limitées ». La nature physique de ce produit peut contribuer à limiter les risques liés à l'inhalation des bitumes oxydés lors de son application à l'état durci. Toutefois, les manipulations physiques de ce produit (p. ex., lors de travaux de meulage, de forage et de démolition) peuvent libérer des poussières contenant des bitumes oxydés. La combustion ou l'échauffement de ce produit peuvent causer l'émission de fumées, de vapeurs ou de brouillards.

**CONDITIONS MÉDICALES
EXISTANTES POUVANT
ÊTRE AGGRAVÉES PAR
L'EXPOSITION**

Information non disponible.

**PRINCIPALE VOIE
D'EXPOSITION**

Inhalation.

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX Si le produit est chauffé, des émanations d'asphalte sont modérément irritantes pour les yeux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1286

PROTECTOBASE 180

PEAU	Possibilité d'irritation cutanée et de dermatite. Si le produit est chauffé, le matériau chaud peut causer des brûlures thermiques.
INHALATION	L'odeur d'asphalte ou les émanations d'asphalte (lorsque chauffé) peut causer une légère irritation des voies respiratoires, des nausées, des céphalées et/ou des étourdissements.
INGESTION	L'ingestion est peu probable. Si ingéré, peut causer une irritation du tube digestif.
STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION UNIQUE	Information non disponible.
STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION RÉPÉTÉE	Information non disponible.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	La silice cristalline (quartz) est inscrite au Groupe 1 du CIRC (cancérogène pour les humains). L'asphalte oxydé est inscrit au Groupe 2A du CIRC (probablement cancérogène pour les humains).
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :	
DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE	Information non disponible.
FONCTIONS SEXUELLES ET FERTILITÉ	Information non disponible.
MUTAGÉNÉCITÉ DES CELLULES GERMINALES	Information non disponible.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ	Information non disponible.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Information non disponible.
MOBILITÉ DE BIODÉGRADATION	Information non disponible.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Information non disponible.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1286

PROTECTOBASE 180

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS Éliminer les déchets conformément aux réglementations applicables d'ordre local, régional, national et international.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information non disponible.

SECTION 15 – RÉGLEMENTATIONS

Information non disponible.

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

DATE DE RÉVISION DE LA FDS (FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ) 11 mars 2020

REMPLECE LA FICHE SIGNALÉTIQUE/DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EN DATE DU (NOUVELLE FICHE)

FDS PRÉPARÉE PAR Service de santé, sécurité et environnement

INFORMATION GÉNÉRALE 1-888-766-2468

SITE WEB www.iko.com

AUTRES INFORMATIONS/ DÉNÉGATIONS DE RESPONSABILITÉ Lire cette fiche de données de sécurité (FDS) avant la manutention ou la mise au rebut du présent produit.

L'information sur la sécurité du présent produit est fournie dans le but d'aider nos clients en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous avons pris les mesures raisonnables pour veiller à ce que les méthodes d'essai et les sources des données soient exactes et fiables; toutefois, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne leur exactitude. Étant donné que les conditions et les méthodes de manutention et d'utilisation du présent produit sont hors de notre contrôle, nous ne pouvons en assumer la responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les dommages découlant de ou présentant un lien avec la manutention, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du présent produit.

REMARQUE : en vertu des règlements gouvernementaux, une FDS n'est pas exigée pour le présent matériau, car il s'agit d'un produit d'utilisation finale.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1286

PROTECTOBASE 180